BANK OF AFRICA
BURKINA FASO
GROUPE BANK OF AFRICA

PROJET DE RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POINT 1 : EXAMEN ET APPROBATION DU BILAN ET DES COMPTES DE RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2010, les approuve dans toutes leurs parties et en conséquence, approuve le bilan et les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

Cet exercice 2010 se solde donc par un bénéfice net de **3 064 001 883 FCFA**, après une dotation aux amortissements de **634 861 428 FCFA** et un impôt sur les bénéfices de **922 222 675 FCFA**.

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément à la réglementation bancaire, approuve sans réserve ledit Rapport pour l'exercice 2010.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice et du report à nouveau antérieur comme suit :

BENEFICE NET DE L'EXERCICE 2010	**3 064 001 883 FCFA**
REPORT A NOUVEAU 2009	**1 649 614 412 FCFA**
TOTAL A REPARTIR	**4 713 616 295 FCFA**

Affectation proposée par le Conseil d'Administration :

RESERVE LEGALE (15% R.NET)	**459 600 282 FCFA**
DIVIDENDE BRUT 2010	**1.700.000.000 FCFA**
REPORT A NOUVEAU 2010	**2 554 016.013 FCFA**
TOTAL REPARTI	**4 713 616.295 FCFA**

TROISIEME RESOLUTION

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire décide que **le dividende par action de l'exercice 2010 est de 2.428,572 FCFA Brut.**

Ce dividende sera versé aux actionnaires détenteurs des 700.000 actions portant jouissance sur l'exercice 2010, après règlement à l'Etat de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de 12,5 % sur le dividende brut.

Il sera effectivement versé aux actionnaires un dividende net correspondant à une rémunération de 2.125 FCFA par action de 10.000 FCFA.

Le paiement de ce dividende s'effectuera à compter du 1er mai 2011.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat.

POINT 2 : ADOPTION DES INDEMNITES DE FONCTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2011

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2011 à la somme de **35 000 000 FCFA.**

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour exécuter les formalités de publication légale.